

NANTES, le 27 octobre 2025

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs
concernés

FINALE INTER-DEPARTEMENTALES INDIVIDUELLES GR

Réf. : IB/DA N°99.25/26

Date 15 ET 16 NOVEMBRE 2025

Lieu : Complexe sportif Amanda Blaise – 9 avenue de l'Île de France - 44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE

 ENGAGEMENTS : **A régler IMPÉRATIVEMENT avant la compétition**

Les droits d'engagement s'élèvent à : 30.00 € par gymnaste

 ORGANIGRAMME :

Vous trouverez en pièce jointe l'organigramme prévisionnel

Le JURY :

Les clubs participants doivent fournir :

- 2 juges de niveau 1 si des catégories régionales sont engagées
- 2 juges de niveau 2 si des catégories fédérales sont engagées
- 2 juges de niveau 3 si des catégories nationales sont engagées

Si un club n'a pas le juge demandé, il doit s'organiser pour en trouver un.

Pour tout manquement aux règles, les pénalisations seront appliquées selon les brochures.

Les juges devront être disponibles sur toute la durée de la compétition.

Comme la saison dernière, vous devez saisir le nom de vos juges sur EngaGym AVANT LE 5 NOVEMBRE 2025

ATTENTION : *En application de la nouvelle réglementation, si vous devez faire appel à un juge d'un autre club pour remplir vos obligations de jugement, vous devrez nous adresser par mail, avant la compétition, une autorisation signée par le Président du club du juge recruté (voir document joint à cet envoi). Le juge devra disposer de l'original de ce document et le remettre au responsable des juges lors de la réunion. En l'absence de cette attestation, tout juge se présentant pour juger pour un autre club que le sien sera refusé et ne sera pas autorisé à entrer sur le plateau de compétition. Il sera alors constaté que votre club ne remplit pas son obligation de jugement et se verra infliger l'amende pour absence de juge.*

Restant à votre disposition pour tous renseignements, nous souhaitons une bonne compétition à tous.

Le Président Régional

LUC LE ROY